

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL



Nombre de conseillers

• en exercice	11
• présents	10
• votants	11
• absents	1
• exclus	0

De la commune Beauvoisin (Drôme)

Séance du 25 juin 2020 à 19 heures 00

Date de convocation :

17 juin 2020

Date d'affichage :

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

Objet

Délibération n°22.2020

Dispense poursuites pour les cotes inférieures à 30€

M. THIRIOT Christian, Maire

Étaient présents :

ARDISSON Jean-Claude, BLAIN Bruno, CORNAND Jean-Jacques, DRAMAIX Jean-Guy, DUMAS Chantal, NOUVEL Alain, LUCIANO Luc, MORIN Catherine, MARCHAL Laurence, THIRIOT Christian.
Excusé : MILLET Jérôme (a donné pouvoir à BLAIN Bruno).

Secrétaire de séance :

Mme DUMAS Chantal

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu de délibérer afin d'éviter l'intervention de l'huissier pour le non règlement des sommes inférieures à un montant de 30.00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- Accepte la proposition de Monsieur le Maire,
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture le .

Publié ou notifié le .

Fait à Beauvoisin, le 25 juin 2020

Le Maire, Christian THIRIOT